

AVANT-PROPOS

Politique de sécurité et contrôle des armements

La promotion de la paix et de la sécurité internationales est un objectif clé de la politique étrangère du Canada. En fait, elle constitue l'un des trois piliers de l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement de 1995, *Le Canada dans le monde*, à savoir « la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable ». C'est pourquoi le Canada milite activement en faveur d'accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que de mesures qui favorisent la transparence et la confiance aux niveaux régional et mondial.

Le Canada a pour politique de reconnaître le droit de toutes les nations de satisfaire leurs besoins légitimes de défense. Ce droit est d'ailleurs enchâssé dans la Charte des Nations unies. Il estime par contre que le surarmement peut avoir un effet déstabilisateur à la fois sur la sécurité immédiate de la région et sur l'ordre mondial.

Le Canada travaille activement à promouvoir une transparence plus grande du commerce des armes classiques. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) publie le présent Rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada depuis sept ans, soit depuis 1990. Depuis ses débuts, le rapport annuel du Canada a été un modèle d'exhaustivité qui, espérons-nous, constituera pour les autres pays un exemple à suivre.

Nous avons milité en faveur de la création du Registre des armes classiques des Nations unies (ONU) en 1991 et nous étions parmi les premiers pays à y contribuer. Nous avons soutenu son expansion continue par notre participation aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des Nations unies convoqué par le Secrétaire général en 1994 et en 1997. Plus de 90 pays fournissent maintenant chaque année de l'information au Registre qui consigne des données relatives aux importations et exportations concernant sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. En tout, 136 pays ont fait parvenir des données pour au moins une année. Le Canada fait partie d'un nombre croissant de pays qui communiquent aussi volontairement des données sur leurs avoirs et leurs achats militaires de produits nationaux. Ces données sont en sus du minimum exigé par l'ONU. Par l'entremise du Groupe d'experts, le Canada s'efforce de renforcer le rôle du Registre en incitant les autres pays à transmettre eux aussi ces données, et à améliorer à d'autres égards leur contribution en s'assurant que les données fournies sont exactes, complètes et accompagnées de tout autre renseignement de base pertinent.

Outre avoir cherché aux Nations unies à améliorer et à enrichir le Registre, le Canada a joué un rôle de premier plan en encourageant le dialogue parmi les organisations régionales sur les données soumises au Registre. Nous espérons que ces discussions feront connaître les raisons sous-jacentes aux achats d'armes militaires, accroîtront la